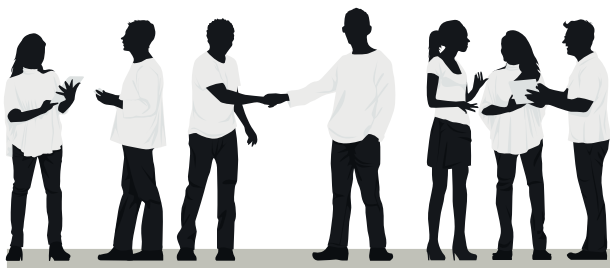


OBJET DE L'ASSOCIATION

Art 2 des statuts

« L'Association a pour but de favoriser l'accueil, l'accompagnement, l'insertion sociale et professionnelle des personnes atteintes de maladie et/ou handicap psychique, afin de leur permettre de vivre le plus normalement au coeur de la cité. »



Ils nous soutiennent :



UNE ÉQUIPE PLURIPROFESSIONNELLE

L'équipe est dirigée par le Directeur de l'Association. Elle est constituée de :

- 2 Moniteurs Educateurs
- 2 Techniciennes d'intervention Sociale et Familiale
- 1 Conseillère en Économie Sociale et Familiale
- 1 Comptable
- 1 Secrétaire

Président : **Emmanuel DUCLERCO**

Directeur : **Silvio SARNATARO**



Association **ESPOIR80**

Siège social
16 Allée Pierre Rollin
80000 Amiens
☎ 03 22 55 70 80

assoc.espoir80@gmail.com
www.espoir80.fr
Siret : 812 139 772 00022

ASSOCIATION



ESPOIR 80



PÔLE LOGEMENT

Accompagnement renforcé et
insertion par le logement

Le Pôle Logement propose différents dispositifs favorisant l'accès au logement pour des personnes en situation de handicap psychique, avec comme objectif une transition vers des logements de « droit commun ».



LES PERSONNES ACCUEILLIES

Le Pôle logement s'adresse à des personnes souhaitant s'engager dans un projet d'autonomie par l'accès à un logement.



Les personnes accueillies doivent être **obligatoirement suivies par un service de soins en psychiatrie** (public ou privé).

Les demandes peuvent venir d'un Centre Hospitalier, d'une Clinique privée, des services sociaux, des familles ou des personnes elles-mêmes.

Le dossier de candidature est à télécharger sur www.espoir80.fr

LA MISSION DU SERVICE

L'accès ou le maintien dans un logement, l'insertion dans la cité et la transition vers un logement ordinaire.

Cette mission s'appuie sur :

- Un accompagnement social personnalisé destiné à soutenir les personnes dans leur cadre de vie.
- Des conventions de partenariat « dynamique » avec les Centres Sociaux, Centres Culturels, Structures sportives et d'Insertion pour tout ce qui touche à l'insertion dans la cité.
- Une coopération avec les partenaires médico-sociaux et plus particulièrement avec les services de soins psychiatriques : une convention entre le C.H. P. Pinel et la Clinique du Campus définit le cadre spécifique de ce partenariat.

DES PRESTATIONS QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DES USAGERS

Les parcours d'accompagnement proposés par le Pôle logement d'**ESPOIR80** s'organisent autour de **4 axes** pour répondre aux besoins d'hébergement et faciliter l'insertion citoyenne.

Des logements au cœur de la cité

L'association **ESPOIR80** est le locataire des logements proposés en sous-location aux bénéficiaires du service.

- Des maisons collectives en colocation, habitat inclusif qui assure un accompagnement régulier et un environnement sécurisant.
- Une Résidence Accueil sur Amiens, la « **Maison Grégory** » qui ouvre ses portes en Avril 2020. Un « chez-soi » tout en bénéficiant d'espaces collectifs ; une vie collective animée par une équipe où chacun est acteur de son projet ; un accompagnement social en tant que de besoin.
- Des appartements meublés ou non, au sein d'une même maison ou en diffus dans la ville, qui supposent qu'on ait retrouvé un minimum d'autonomie.

Une volonté d'inclusion sociale

- Recherche de lieux de convivialité.
- Développement des compétences et ouverture sur l'extérieur.
- Propositions d'activités culturelles, sportive ouvertes sur le quartier.
- Accompagnement vers une insertion professionnelle.

Un accompagnement social adapté à chacun

Cet accompagnement a pour objectif de permettre à la personne d'accéder ou de maintenir une autonomie suffisante pour vivre dans un logement ordinaire.

Un référent social est responsable de l'accompagnement de chaque personne. Il élabore avec la personne son projet de vie, coordonne interventions de l'équipe et leur articulation avec les différents partenaires.

- Installation dans le logement, vie quotidienne et domestique.
- Gestion administrative et financière.
- Relations avec le voisinage et l'intégration dans le quartier.
- Insertion sociale, sportive et culturelle.
- Mise en place avec les partenaires d'étayages (aide à domicile, soins...).
- Partenariat avec les services médico-sociaux.

Un partenariat avec les services de soin en psychiatrie

- Le partenariat avec les services de soin en psychiatrie s'appuie sur une complémentarité de l'accompagnement où le sanitaire et le social ont chacun leur place.
- **ESPOIR80** a signé des conventions avec les secteurs psychiatriques et la clinique privée.
- Un contrat d'accompagnement et de soins permet d'identifier les services concernés et la prise en charge.
- **La personne concernée est inscrite au centre du projet de vie.**